



Pourquoi t'inscrire comme demandeur(euse) d'emploi à la fin de tes études ?

Tu termines tes études ?



30/06/2025

Tu termines tes études et tu ne sais pas trop quelles démarches entreprendre pendant cette période de recherche d'emploi ?

Faisons le point sur cette sacro-sainte inscription au Forem !

Pourquoi s'inscrire au Forem ?

L'inscription au Forem marque le **début du stage d'insertion professionnelle**, durant lequel tu as le statut de demandeur(euse) d'emploi. Or, durant cette période de stage, qui dure **360 jours**, tu continues à recevoir tes **allocations familiales** car tu ne reçois **pas d'indemnité de chômage**. Si tu travailles durant certaines périodes de ce stage, ton droit aux allocations familiales se mettra simplement en pause.

Pour t'inscrire comme demandeur(euse) d'emploi, tu dois remplir ces conditions :

- Avoir moins de 25 ans.
- Avoir cessé toutes les activités d'études, d'apprentissage ou de formation.
- Ne pas être chômeur(euse) indemnisé(e).

Attention ! Durant le stage d'insertion professionnelle, tu ne peux plus travailler en job étudiant.

Quand t'inscrire comme demandeur(euse) d'emploi ?

Tout dépend de ta situation :

- Tu interromps tes études en cours d'année : le jour qui suit l'interruption des dernières études de 27 crédits au minimum
- Tu termines tes études : le 1er août après une année scolaire complète
- En cas de 2ème session : le lendemain de la fin de la seconde session d'examens
- Tu termines ton mémoire : le lendemain du dépôt de ton travail de fin d'études
- En contrat d'apprentissage : le lendemain de la fin de ton contrat d'apprentissage



Tu souhaites encore profiter de l'été pour travailler en job étudiant et t'inscrire plus tard comme demandeur(euse) d'emploi ?

C'est possible mais dans ce cas, ton droit aux allocations familiales s'arrêtera quand même 360 jours après la date à laquelle tu aurais dû t'inscrire (en général, le 1er août). Donc, à la fin de ton stage, tu risques d'avoir une période où tu ne reçois plus d'allocations familiales mais pas encore d'allocations de chômage.

Comment t'inscrire comme demandeur d'emploi ?

Si tu habites en Wallonie, tu dois t'inscrire comme jeune demandeur d'emploi auprès du Forem.

L'inscription peut se faire de 2 manières :

- via leur [site Web](#) ;
- en te présentant personnellement dans le bureau Forem de ta région.

Durant la période du stage, il y aura deux évaluations du FOREM, l'objectif étant de prouver que tu cherches bien du travail.

- Si tu reçois deux évaluations positives, tes allocations familiales seront alors remplacées par les allocations de chômage, qui sont plus élevées.

- Si tu ne reçois pas deux évaluations positives, le stage est prolongé. Le paiement de tes allocations familiales est également prolongé durant 6 mois à compter de la date du dernier entretien.



Tu peux retrouver toutes les infos détaillées concernant les démarches à suivre durant l'été dans notre [dernière actualité](#) ainsi que dans la rubrique « [Jeunes](#) », « [Vous finissez vos études](#) » du site Web de FAMIWAL, la caisse publique wallonne d'allocations familiales.